



COMPTE RENDU CM DU 10 NOVEMBRE 2017

ZERO PHYTO

Depuis le 1^{er} janvier 2017, il est fait interdiction aux collectivités, notamment, d'acheter et d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts.

Le traitement des espaces publics par de tel produits étant strictement réglementé tant dans leur acquisition (formation phyto) que dans la pratique et considérant l'évolution de cette interdiction aux particuliers en 2019 le conseil décide le passage au zéro phyto.

CONVENTION FOURRIERE ANIMALE C.A.V

Afin de permettre de répondre aux obligation en matière de fourrière animale, le conseil vote l'établissement d'une convention avec la communauté d'agglomération de Vesoul pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er}/01/2018 moyennant une somme égale à 1€, par habitant et par année.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIED

Le conseil ne s'oppose pas à la modification des statuts du SIED

VENTES IMMOBILIERES

Le PRESBYTERE – la maison ERMOLI – La maison MOUREY

Après une étude, menée par la conseillère PEGGY CHARABIE auprès d'un agent de bien immobilier et la consultation d'une agence immobilière il conviendrait de mettre ces biens en vente auprès de l'agence century 21 qui se propose de les mettre à la vente par le biais d'un mandat de confiance. Le conseil vote cette disposition.

CONVENTION AIIS

Il s'agit de l'association insertion intercommunale de la région de Saulx qui met à disposition (moyennant un tarif forfaitaire à la journée) du personnel pour des travaux d'espaces verts, peintures...Un tel soutien pourrait être intéressant sur certaines périodes de l'année (notamment avec le passage au zéro Phyto...). Le CM décide d'établir la convention et de prévoir une somme au BP.

REPAS DES ANCIENS

Jusqu'à présent le repas de nos aînés étaient pris en charge par le CCAS.

Le conseil ayant décidé de dissoudre le CCAS et la commission animation ayant opté pour le maintien du repas des anciens, il convient d'en définir les modalités financières.

Le conseil vote ainsi :

Le repas pour nos anciens du village, inscrits pour le repas est gratuit.

Le repas accompagnant est fixé à 25€

DM BUDGET COMMUNE

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

-Chapitre 21 immobilisations corporels (diminution de crédits) : - 25 300 €

2131 : -12 100 €

2151 : -7 000 €

2158 : -6 200 €

-Chapitre 16 emprunts (augmentation de crédits) : +25 300 €

1641 : + 25 300 €

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

-Chapitre 66 charges financières (augmentation de crédits) : +1 600 €

66111 : + 1 600 €

DM BUDGET EAU

Chapitre 21 immobilisations corporels (diminution de crédits) : -470 €

2131 : - 470 €

-Chapitre 16 emprunts (augmentation de crédits) : + 470 €

1641 : + 470 €

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

-Chapitre 66 charges financières (augmentation de crédits) : + 630 €

66111 : + 630 €

-Chapitre 011 charges à caractère général (diminution de crédits) : -630 €

60612 : -180 €

6063 : - 450 €

ANNULATION FACTURATION EAU SUR EXERCICE ANTERIEUR

Le maire explique que lors de la précédente délibération une erreur de 4 centimes s'est glissée dans la délibération précédente qu'il convient dès lors de reprendre pour le bon montant.

SUBVENTIONS

Suite à la demande de subvention pour AFM THELETHON, le conseil accepte le versement d'une subvention de 30€

AFFOUAGE

La liste définitive des ayants droits est arrêtée et annexée à la délibération.

L'affouage se fera pour l'éclaircissement dans la parcelle 12 et pour l'affouage dans les parcelles 30 A -30 B, 3A-10 - 58.

La taxe affouagère est fixée à 80 €, pour un volume d'environ 15 stères.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve la liste définitive et le déroulement de l'affouage 2017-2018.

CIRCUITS VTT ET CONCESSION DU DOMAINE FORESTIER

Breurey dispose d'un vaste domaine forestier permettant le développement des activités de randonnées et notamment celle de VTT. Certains circuits traversant le territoire sont déjà existants.

Afin de développer cette activité, notamment dans le cadre de la voie verte il convient de délibérer sur le développement ainsi que la création de circuits VTT et de descente.

Ces circuits se trouvant sur le domaine public forestier, il convient également d'en déterminer l'usage par le biais d'une concession. Le conseil vote de développement et la création de circuits de VTT et de descente. Ils votent également une utilisation de ces circuits pour une durée supérieure à 20 ans et opte pour la gratuité d'utilisation.

DEFENSE INCENDIE

Le conseil accepte les devis de l'entreprise BAYARD pour les poteaux incendies et de l'entreprise FAUCOGNEY pour le terrassement.

REPRESENTANT CLECT-CCTS

Suite à la démission de Maxime MATHIEU en tant que 1^{er} adjoint et en tant que membre de la CLECT auprès de la communauté de commune Terre de Saône, le Maire le remplace dans cette tâche.

RETRAIT PROCEDURE JUDICIAIRE

Afin de permettre une réflexion posée sur le dossier concerné le conseil demande le report du vote à la prochaine séance.

(Affichage le 13/10/2017)

Le Maire,

Karine FOUGOU

Mairie de BREUREY-LES-FAVERNEY
10 Place de la Mairie
70160 BREUREY-LES-FAVERNEY
Tél : 03 84 91.34.58